

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023

Le lundi 3 juillet 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mardi 27 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 29
Nombre de Membres présents : 21	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Éric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGRÉE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Éric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Anne LUMEAU À Christelle LAMBERT, Magali DEVAUD À Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BELLUT À Olga MARTINEAU, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Laurent BAUMEL À Françoise BAUDIN, Fabrice MASSON À Frédéric DAVIET, Lucile VUILLERMOZ À Jean-Jacques LAPORTE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel DAMMERY

Demande de versement d'une subvention exceptionnelle au groupe scolaire Jean-Jaurès

Dans le cadre des sorties scolaires, la Ville est amenée à verser des subventions exceptionnelles pour participer financièrement au projet mené.

Au cours de cette année scolaire 2022-2023, le groupe scolaire Jean Jaurès a sollicité la ville de Chinon pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour la prise en charge totale ou partielle de son déplacement à la mer.

En effet, le groupe scolaire a organisé une sortie à Notre Dame de monts, le jeudi 29 Juin dernier. L'objectif de cette sortie était de faire découvrir la mer et son environnement à l'ensemble des enfants. La seule dépense de cette journée était le transport qui s'élevait à 4 018,00 €.

Il est proposé que la Ville de Chinon verse une subvention exceptionnelle de 10% du montant global à « Ass USEP Jean Jaurès école Primaire », soit un montant de 401,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Ass USEP Jean Jaurès école Primaire » d'un montant de 401,80 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à CHINON, le 7 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 13/07/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication sur le site de la ville de Chinon (www.ville-chinon.com)